TOURNOI VETERANS – REGLEMENT

1. Le club RCTT Philippeville (N069) organise le 06 décembre 2026 à son local, sis rue du Moulin, 164 5600 Philippeville, son tournoi vétérans.
2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux joueurs affiliés à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF.
 Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
3. Les joueurs doivent être âgé de 40 ans et plus ou avoir 40 ans avant le 31 décembre de l'année en cours.
4. Il sera fait usage de 6 tables et de balles de couleur orange.
5. Le maximum d'inscriptions sera de 150 (Nb de tables x 25 joueurs).
6. Le droit de participation est fixé à **4 € par série**.
7. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C-B). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série immédiatement supérieure ou une série spéciale lorsqu'il n'existe pas de série supérieure (uniquement pour les séries C ou B). Par ex. un E6 doit s'inscrire en E6/E4 et a la possibilité de s'inscrire pour sa deuxième série en E2/E0 uniquement.
8. Le 1er tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum) sauf les séries spéciales.
9. Dans le respect de l'article E.21.6 des R.S., une fois l'inscription confirmée, le droit d'inscription reste dû, même en cas de désinscription.
 En cas de désinscription, après la date limite d'inscription, le joueur sera redevable de son inscription, plus une amende de 4€ (soit au total : 8€ par série).
 En cas de désinscription, après l'élaboration des tableaux, le joueur sera redevable de son inscription, plus une amende de 8€ (soit au total : 12€ par série).
 En cas d'absence non prévenue, une amende de 12 € est ajoutée au montant de l'inscription (total = 16€ par série).
10. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
11. **Matchs non joués** : (selon les R.S. de la FRBTT)
 E.27.2 Lors d'un évènement tous les matchs doivent être effectivement joués. Un joueur présent est sanctionné s'il ne dispute pas un ou plusieurs matchs. Pour chaque match non joué, une pénalité de -10 points sera appliquée au classement numérique.
 E.27.3. En cas de déclaration d'accident auprès de l'assureur de l'AFTT ou VTTL, la commission compétente peut décider de ne pas appliquer les sanctions prévues.
12. Le dernier d'une poule doit rester à disposition du JA tant que ce dernier ne le libère pas.
13. Le perdant dans le tableau final est tenu de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions.
14. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
15. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu.
16. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
17. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
18. Horaire :
 08H30- série E6 / E4
 09H30- série D6 / D4
 11H00- série NC
 12H00- série E2 / E0
 14H00- série D2 / D0
 15H30- série C
 17H30- série B
19. Inscriptions : Les inscriptions se font via le site de la fédération onglet tournoi : https://resultats.aftt.be/tournois .
 Date limite des inscriptions et des désinscriptions (avant amende) : MERCREDI 03/12/2026
 (Attention, si une série est complète, les inscriptions suivantes devront se faire exclusivement auprès de :
 Nom : FLORENCE BATTE GSM : 0475/37.20.84
 E-mail : flobatte@gmail.com
 L'élaboration des tableaux aura lieu le : 05 décembre 2026 au club.
20. Prix : Une coupe.
21. Résultats : Les résultats papier sont à envoyer à Guy Bradfer. Les fichiers informatisés et le fichier « Rapport Juge Arbitre » sont à renvoyer à l'adresse MASTERS@FRBTT-NAMUR.BE

JUGE-ARBITRE
FLORENCE BATTE

ADJOINTS EVENTUELS
Les membres du comité

Approuvé par le C.P.N – Numéro d'autorisation : GB26/27-MV01